



Madame Sylviane Tarsot-Gillery,
Directrice générale de la création
Ministère de la Culture
1 rue de Valois
75001 PARIS

Paris, le 10 décembre 2019

Madame la Directrice Générale,

Les associations que nous représentons ont pris l'initiative d'ouvrir un espace partagé de réflexion sur les enjeux et perspectives de coopération, d'échanges et d'actions communes qu'elles peuvent envisager à moyen et long termes dans les domaines des pratiques, de l'éducation et des enseignements musicaux et artistiques.

Cette démarche s'inscrit dans une double volonté :

- De mieux se connaître afin d'identifier nos complémentarités et faciliter ainsi les temps de rencontre, d'interaction et de co-construire nos actions,
- De valoriser les spécificités de chacune de nos associations dans leurs champs de compétences et leurs périmètres respectifs.

À ce jour et au cours des quatre réunions qui ont pu se tenir depuis le printemps, nous avons identifié quatre thématiques de travail :

- La formation professionnelle, à l'heure où la certification des personnes et la qualité des organismes de formation nous contraignent tous à interroger nos stratégies et notre ingénierie de formation avec la loi Choisir son avenir professionnel,
- Une meilleure connaissance des réseaux, notamment par le biais de l'élaboration d'indicateurs communs sur nos adhérents et nos publics, le partage et la production de ressources,
- La reconnaissance des métiers, dans la diversité et la complémentarité des compétences et des référentiels qui les définissent, mais aussi des contextes d'exercice,
- La coopération internationale, autant du point de vue des opportunités de coopération et de projets susceptibles d'être mis en œuvre que des ouvertures possibles et des stratégies de partenariat et d'alliance.

Nous avons également coordonné nos agendas dans la perspective d'une journée de rencontre commune en région parisienne dès l'automne 2020.

Cette démarche n'est pas exclusive et nous sommes attentifs à ce que d'autres associations puissent la rejoindre, dans le domaine des pratiques musicales et plus largement des pratiques artistiques.

Nous sollicitons par la présente un entretien avec vous qui nous permettra d'échanger sur l'évolution de cette concertation et les projets que nous souhaitons faire aboutir.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, nos respectueuses salutations.

Jean-Charles Ramelli, Président de l'AFPC-EVTA France

Chantal Boulay, Présidente de l'Association des Professeurs de Formation Musicale

Anne-Claire Scebalt, Présidente de l'Association des Professeurs d'Éducation Musicale

Ludovic Laurent-Testoris, Vice-président de la Confédération musicale de France

Jean-Christophe Michel, Président de l'Institut Français d'Art choral

Hélène Doré et Alexandre Martin, Co-Présidents de la Fédération Nationale des Musiciens
Intervenants

Anne-Marie Jean, Présidente de la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération
pour le développement culturel

Présentation des associations signataires

Association Française des Professeurs de Chant (AFPC-EVTA France - 250 membres) a pour objectif permanent de réunir et représenter les professeurs de chant et les experts scientifiques et médicaux de la voix ; à ce titre, elle est un lieu où s'exprime un pluralisme d'idées et d'approches de la voix chantée. Elle a pour missions fondamentales de :

- Maintenir une veille permanente sur les travaux de recherche sur la voix et les approches novatrices en matière de pédagogie du chant,
- Organiser des rencontres rassemblant toutes les disciplines de la voix et participer aux grandes organisations de professeurs de chant à l'échelle européenne et internationale,
- Faciliter le partage des savoirs et des expériences.

<https://www.afpc-evta-france.com> - contact@afpc-evta-france.com

Association des Professeurs d'Éducation MUsicale (APEMu - 700 membres) est la seule association représentant les enseignants du collège au lycée. Elle est l'interlocuteur de l'institution (inspection générale, ministère...) sur les questions pédagogiques et disciplinaires. Elle est un lieu de mutualisation, d'échange et d'innovation. Force de proposition, l'APEMu est force de proposition et mène des actions décisives pour faire rayonner l'éducation musicale et le chant choral à tous les niveaux de l'école.

<https://apemu.fr> - anne-claire.scebalt@apemu.fr

Association des Professeurs de Formation Musicale (APFM - 176 membres) regroupe des enseignants chargés de cette discipline au sein des conservatoires et écoles de musique. La Formation Musicale est une discipline artistique collective complémentaire à l'enseignement instrumental ou chorégraphique. Fondée en 1977 pour réformer les cours de solfège, elle s'inscrit dans un mouvement qui met avant tout l'élève musicien dans une pédagogie vivante de la musique.

L'association organise notamment des journées pédagogiques, et publie des Lettres et un Bulletin annuel. <https://www.apfm.asso.fr> - contact@apfm.asso.fr

Confédération Musicale de France (CMF - 4000 membres) regroupe plus de mille établissements d'enseignement artistique et plus de quatre mille ensembles musicaux de toutes sortes (orchestres d'harmonie, chœurs, orchestres symphoniques, big-bands, brass-bands, batterie-fanfares, orchestres de fanfares, à plectres, d'accordéons, ensembles de musique de chambre, classes d'orchestre et ensembles musicaux divers).

Après une première fédération en 1855, la CMF est statutairement approuvée par le Ministère de l'Intérieur en 1896, puis agréée d'éducation populaire et reconnue d'utilité publique en 1957. Structurée en 23 CMF régionales et 89 CMF départementales, elle s'organise de manière à la fois déconcentrée pour les missions nationales et décentralisée pour les missions territoriales.

Elle a pour but de mettre en réseau les établissements d'enseignement artistique et les ensembles musicaux, de les représenter auprès des institutions territoriales et nationales, et de les aider, pédagogiquement et administrativement, à se former, se structurer, se développer, se valoriser et créer des partenariats avec les autres acteurs culturels, afin de permettre à toute personne, quels que soient son âge, son sexe, et sa situation socioprofessionnelle et géographique, d'accéder à la pratique collective de la musique.

<https://www.cmf-musique.org> - ludovic.laurent-testoris@cmf-musique.org

Fédération Nationale des Musiciens Intervenants (FNAMI) a pour objet de rassembler les musiciens intervenants, les associations, les collectifs et les équipes désireux de donner accès à toutes les musiques, en développant des pratiques sensibles, collectives et exigeantes, invitant par le jeu musical à la créativité, au partage et à la rencontre.

<https://www.fnami.fr> - musaique@hotmail.com

Institut Français d'Art Choral (IFAC - 115 membres) regroupe plus d'une centaine de chefs de chœurs, formateurs en direction de chœur, compositeurs et plus de dix structures telles que des Maîtrises, des lieux d'enseignement spécialisés et des centres de ressource pour l'Art choral.

Le projet associatif de l'IFAC s'articule autour de 5 axes : Réfléchir, Créer, Se rencontrer, échanger et Se former.

Il a pour objet de rassembler tous les acteurs de l'Art choral en France dans toutes leurs diversités et favoriser les échanges et les actions communes. Il souhaite impulser les nouvelles envies artistiques et encourager la création pour chœurs, questionner l'Art choral dans ses dimensions artistiques, éducatives et sociales et enfin accompagner la formation et la professionnalisation de ces acteurs.

<http://artchoral.org> - contact.ifac@artchoral.org

Plate-Forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel (PFI - 7 structures régionales membres), qui s'inscrit dans une perspective d'intérêt général, a pour objet de faciliter le travail en réseau et la conduite de chantiers territoriaux dans le domaine du développement culturel, particulièrement en faveur des pratiques artistiques et de la création musicale.

Elle regroupe des structures assurant une mission de développement et d'aménagement culturel du territoire (action culturelle, éducation et enseignements artistiques, formation, information, observation, concertation, accompagnement et ingénierie de projets, etc.).

La PFI permet également de faciliter les connexions entre les réseaux et de mutualiser un certain nombre d'outils, de services et de projets.

Son action se traduit notamment par la production de ressource, la formation et la promotion de la coopération comme mode de développement culturel des territoires.

<http://pfi-culture.org> - contact@pfi-culture.org